

# Réflexion sur les fondements éthiques du système de radioprotection

---

Thierry SCHNEIDER

*Congrès National de Radioprotection, SFRP  
Bordeaux, 11-13 juin 2013*

# Pourquoi s'intéresser à l'éthique de la radioprotection?

---

- Le système de radioprotection intègre un ensemble de jugements qui renvoient à des valeurs éthiques qui ne sont pas explicitées
- Faciliter la compréhension du système pour les non spécialistes et les spécialistes de la radioprotection
- Permettre d'engager un dialogue sur ses fondements, ses objectifs et sa rationalité
- Favoriser l'émergence dans la société de comportements avisés vis-à-vis des rayonnements

# Quelques questions qui renvoient à l'éthique

---

- Comment prendre en compte l'incertitude scientifique?
- Pourquoi des normes de protection différentes pour les travailleurs et le public?
- Quelle est la rationalité des limites de dose?
- Quelle attitude adopter vis-à-vis des expositions des générations futures?
- Quelle place donner aux acteurs dans la radioprotection?

# Quelques points de repères sur l'éthique

---

- **Recours essentiellement à l'éthique normative = Normes et règles pour la vie en société et le comportement individuel**
- **Trois niveaux de réflexion**
  - Les **valeurs éthiques** définissent les principes et les normes selon lesquels il convient d'agir
  - Les **procédures éthiques** permettent d'intégrer les valeurs dans les processus décisionnels et dans la mise œuvre pratique des décisions
  - Les **comportements éthiques** sont ceux qui correspondent aux valeurs et qui sont censés guider la conduite des différents acteurs

# Trois valeurs qui fondent le système de radioprotection

---

- **La prudence** permet de prendre en compte les **incertitudes** inévitables de la science des rayonnements
  - *Adoption d'un modèle linéaire sans seuil*
- **La justice** permet de prendre en compte les **inégalités** inévitables dans la gestion des risques
  - *Restrictions sur les doses individuelles*
- **La dignité** permet de prendre en compte les **capacités de décision** de personnes autonomes
  - *Actions d'auto-protection*

- **Guide notre comportement** dès lors que nous n'avons pas une connaissance parfaite des conséquences de nos actions
- Vertu de la **délibération** : la disposition de choisir et d'agir sur ce qui est en notre pouvoir de faire et de ne pas faire
- **Publication 103 de la CIPR :**
  - « *La Commission considère que le modèle linéaire sans seuil reste une **base prudente** pour la protection radiologique aux faibles doses et aux faibles débits de dose. »*

- **Les implications de la prudence :**
  - Le maintien des expositions en dessous d'une limite n'est pas une garantie de l'absence de risque
  - La prise de risque est justifiée seulement si elle procure un bénéfice en retour
  - L'optimisation de la protection : la quête du raisonnable

- Renvoie au bonheur individuel et collectif et vise à garantir les libertés individuelles et favoriser l'équité (Justice distributive)
- Elle définit les obligations réciproques des individus entre eux et de l'Etat vis-à-vis des individus (La base du contrat social)
- Repose sur les principes de liberté, d'égalité de traitement et de proportionnalité

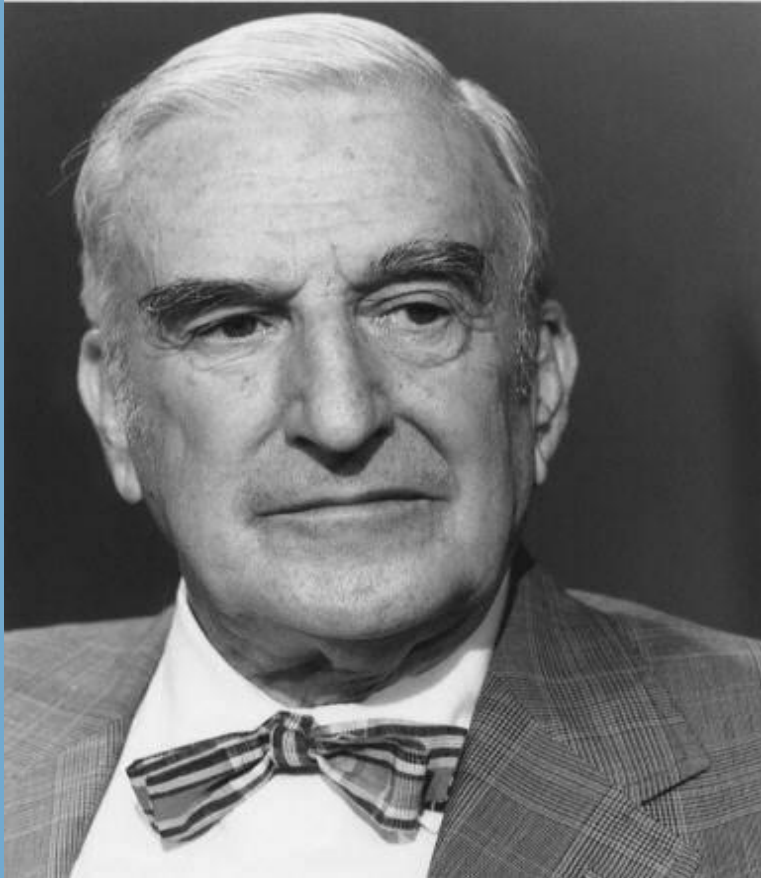


- **La justice dans le système de radioprotection**
  - « Afin d'éviter que la procédure d'optimisation conduise à des résultats gravement inéquitables, il faut mettre des restrictions sur les doses ou sur les risques des individus, qui sont dus à une source particulière (les contraintes de dose ou de risque et les niveaux de référence. » (CIPR Publication 103, § 203).
  - « ... les individus et les populations (des générations futures) doivent bénéficier au moins du même niveau de protection que la génération actuelle ». (CIPR Publication 122, § 16).

- Deux dimensions :
  - **Condition humaine** : chaque personne mérite le respect inconditionnel, quel que soit son âge, son sexe, son état de santé, sa condition sociale, son origine ethnique et sa religion
  - **Autonomie de l'individu** : capacité d'agir librement et moralement contribuant à l'émergence de sujets responsables
- **Comprend des aspects procéduraux** visant à favoriser la prise de décision de façon éclairée et efficace :
  - Auto-développement, droit de savoir et engagement des parties prenantes

- **Droit de savoir**
- Dans le domaine de la radioprotection, ce principe est étroitement lié à l'accès à la **culture de radioprotection**
  
- **Auto-protection :**
  - Pour prendre le contrôle de la situation et devenir acteurs de leur propre protection, les personnes exposées doivent comprendre :
  - *Où, quand et comment elles sont exposées ?*
  - *Ce qu'elles peuvent faire elles-mêmes pour se protéger ?*

## Une longue tradition



*« La radioprotection n'est pas seulement une affaire de science. Elle relève de la philosophie, de la morale et de la plus grande sagesse ».*

**Lauriston S. Taylor** (1902 – 2004)

The Philosophy Underlying  
Radiation Protection

Am. J. Roent. Vol. 77, N° 5,  
914-919, 1957

From address on 7 Nov. 1956